



SAISON 2010 - 2011  
BULLETIN D'ADHÉSION



NOM.(1)..... Prénom.....  
Date de naissance..... Lieu de naissance.....  
Sexe :  Féminin  Masculin (rayer la mention inutile)  
**ADRESSE COMPLETE (1)**  
Rue.....  
Code Postal..... Ville.....  
Téléphone..... Profession.....  
E-Mail.....

(1) écrire lisiblement en lettres d'imprimerie

ACTIVITÉS		MONTANT DES COTISATIONS			
		PERSONNE SEULE		PERSONNES VIVANT SOUS LE MÊME TOIT	
		Activité principale	Activité secondaire	(PRIX PAR PERSONNE)	
				Activité principale	Activité secondaire
<input type="checkbox"/>	CHORALE	79 €	60 €	70 €	51 €
<input type="checkbox"/>	CULTURE ET LOISIRS	34 €	17 €	31 €	16 €
<input type="checkbox"/>	FOOT EN SALLE certificat médical obligatoire (*)	76 €	38 €	66 €	33 €
<input type="checkbox"/>	RANDONNEE certificat médical obligatoire (*)	34 €	17 €	31 €	16 €
<input type="checkbox"/>	SCRAPBOOKING	105 €	94 €	94 €	83 €
<input type="checkbox"/>	SOPHROLOGIE	105 €	94 €	94 €	83 €
<input type="checkbox"/>	VOLLEY-BALL certificat médical obligatoire (*)	70 €	45 €	60 €	38 €
<input type="checkbox"/>	MUSIQUE	320 €	-	-	-

(\*) sur le certificat médical faire mentionner par le médecin : AUCUNE CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DE.....

Les adhérents participant à plusieurs activités paieront en premier l'activité dont le montant est le plus élevé + le montant de la dégressivité

Exemple : personne pratiquant culture et loisirs + sophrologie paiera : (tarif normal sophrologie) "le plus élevé" **105 €**  
(tarif dégressif culture et loisirs) + **17 €**  
= **122 €**

Pour les titulaires de la carte M'RA, payer la totalité de la cotisation, joindre une copie de la carte.

30 € vous seront restitués après remboursement du Conseil Régional

RÈGLEMENT :  EN ESPÈCES  PAR CHÈQUE (à l'ordre de EXCELSIOR)

Le..... 2010

Signature

(Pour les mineurs, signature obligatoire des parents)

VISAS	Responsable section	Responsable licences	Trésorier	Responsable licences

**IMPORTANT** : Pour des raisons de gestion avec la FSCF, les bulletins d'adhésions devront nous parvenir, accompagné du règlement, **impérativement avant le 31 octobre 2010**